



Session du 11 décembre 2001
Commission de Synthèse

Rapporteur général : Marie de MONJOUR

**AVIS SUR LE PROJET
DE BUDGET PRIMITIF POUR 2002**

L'avis émis le 15 octobre dernier par le Conseil économique et social sur le document d'orientations budgétaires, insistait, outre les difficultés inhérentes à l'introduction de l'Euro sur les implications financières de la nouvelle compétence régionale en matière de transport ferroviaire. Le document qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans cette logique difficile qui met à la charge des collectivités plus de dépenses alors que l'Etat remet parfois en cause ses propres engagements, assumant de plus en plus difficilement son rôle de garant des grands équilibres notamment géographiques.

Représentants socioprofessionnels de Bourgogne, siégeant au sein de l'assemblée consultative, les membres du CESR tiennent avant d'émettre un avis détaillé et circonstancié sur le projet de budget primitif pour 2002 à faire part d'un certain nombre d'inquiétudes et de propositions.

Les régions françaises sont aujourd'hui obligées de maîtriser leurs programmes d'investissements en raison d'un contexte national de plus en plus soumis à des contraintes extérieures à la Région qu'elles subissent pour la plupart, sans avoir réellement de possibilité d'infléchir sur leurs origines.

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile, le CES de Bourgogne appuie toutes les initiatives de la Région en faveur d'une reconnaissance de sa prééminence en matière économique mais aussi sociale et culturelle et souhaite à l'occasion de l'examen du budget primitif, acte majeur de la collectivité régionale, réitérer son souhait de voir clarifier nos niveaux de décision pour une gestion à moindre coût ; il souligne donc l'urgence d'un nouveau réexamen des compétences dévolues aux différentes collectivités.

Ces observations expliquent pour partie la nécessaire prudence qui a prévalu lors de l'élaboration du projet de budget primitif pour 2002 qui s'établit à hauteur de 289 526 750 € (hors réaménagement de la dette) soit en augmentation de 3% en crédits de paiement par rapport à 2001. En autorisations de programme (investissements et interventions de la Région) l'augmentation sera de 6,9 %. Les commissions ont examiné le projet de budget primitif qui nous est soumis pour avis et ont exprimé les observations suivantes.

RECETTES

I. LA FISCALITE REGIONALE : 64 840 000 €*Sur la fiscalité directe :*

Au regard de la ventilation suivante :

	TAUX 2001	TAUX 2002	PRODUIT 2002 (en €)
FONCIER BATI	2,28 %	2,28 %	26 529 000
FONCIER NON BATI	5,72 %	5,72 %	199 000
TAXE PROFESSIONNELLE	1,69 %	1,69 %	38 112 000

Le produit de la fiscalité directe attendue en 2002 serait de **55 853 000 €** (22,39% du total des recettes), soit une baisse de 2 286 364 € par rapport à 2001.

Dans son avis d'octobre 2001 sur les orientations budgétaires, le CESR observait : « Le CESR prend acte du souhait de la Région de maintenir une pression fiscale la plus faible possible. Cette orientation forte suivie depuis des années devrait permettre à la Bourgogne d'être la Région ayant la part revenant à la fiscalité (en recettes) la plus basse et les taux les plus bas. Cette politique doit être comprise comme constituant un élément décisif de développement, notamment en ce qu'elle favorise l'implantation de nouvelles entreprises. Toutefois, concernant la Taxe professionnelle, le CESR fait remarquer la part très faible de la Région qui ne peut ainsi à elle seule constituer par sa politique fiscale un levier décisif pour attirer les entreprises. »

Aujourd'hui, le CESR constate ce qui peut être considéré comme la nouvelle logique régionale : mieux utiliser les recettes disponibles plutôt que de les augmenter et suggère que cette stratégie soit mise à profit pour lancer une réflexion plus globale sur les recettes. Assemblée consultative régionale, le CESR est prêt, selon des modalités à définir en concertation avec la Région, à participer à un tel travail prospectif.

Pour l'avenir, la Région devra mettre en place une politique conjuguant à la fois le recours à une hausse de sa fiscalité couplée à une utilisation modérée de l'emprunt. La combinaison de ces deux leviers s'impose en raison du faible impact qu'elles ont séparément. En effet, recourir uniquement à la fiscalité ne serait a priori pas « suffisant » : en 1999, 1 point d'impôt correspondait à 990 918 €, en 2001 ce même point « *ne représente que* » 648 400 € ; de la même façon, un financement des politiques régionales fondé pour l'essentiel sur l'emprunt pourrait s'avérer dangereux.

L'augmentation toujours croissante de la part des compensations versées par l'Etat ne peut laisser indifférente la seconde assemblée régionale. La nature même de ces recettes conduit à s'interroger sur l'évolution de l'autonomie des collectivités territoriales françaises.

En complément du produit de ces quatre taxes, **les compensations versées par l'Etat** devraient atteindre un montant de 44 015 000 € (soit 40,4 % du total de la fiscalité directe) (37 % en 2001) et se répartir, pour l'essentiel, comme suit :

- dotation de compensation de la taxe professionnelle : 14 178 000 €
- contrepartie de l'exonération de taxes foncières : 6 000 000 €
- compensation de la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation : 20 690 000 €

Sur la fiscalité indirecte :

Ce poste de recettes dont le produit pour 2002 devrait atteindre 22 238 000 €, se compose des trois taxes suivantes :

- *taxe sur les permis de conduire*, taux fixé à 0 F demeure non perçue.
- *les droits de mutations*, supprimée par l'Etat, cette taxe a été remplacée par une compensation défavorable à la Région dont le produit attendu pour 2002 peut être évalué à 18 503 000 €.
- *taxe sur les immatriculations automobiles*, taxe dont le taux pour 2002 a été fixé à 30 € par cheval vapeur. Là encore le contexte économique national mais aussi international incite à la plus extrême prudence s'agissant du produit attendu. Le produit escompté serait de 37 350 000 €. Cette baisse du produit envisagé correspond à la fois au tassement prévisible des immatriculations et aux incertitudes de la croissance pour l'année à venir.

En conclusion, on peut observer une très grande prudence de la Région quant aux recettes qui proviendront de la fiscalité. Il reste à savoir si cette prudence fiscale permettra, **si elle est confirmée dans les exercices budgétaires suivants**, de répondre aux besoins de la région dans les domaines du développement économique et du soutien à l'emploi. Un commencement de réponse à ces questions pourrait être apporté par une réflexion prospective à laquelle le CESR se propose de participer.

Ainsi, la fiscalité régionale directe et indirecte, y compris les compensations de l'Etat, représenterait 57 % des recettes.

II. LES DOTATIONS DE L'ETAT : 72 444 000 €

Les dotations et reversements de l'Etat avec une hausse attendue de 4,068 %. Toutes seraient en hausse sauf, s'agissant des reversements de l'Etat, le fonds de compensation de TVA qui diminuerait de 1 515 000 €.

III. LES AUTRES RECETTES : 24 019 750 €

Les autres recettes sont en augmentation de près de 1,5 million €. 579 300 € correspondent à la part attendue de l'Etat au titre du plan Allègre (tranche 2002 ; la dernière).

IV. EMPRUNTS D'EQUILIBRE ET FINANCEMENT DU PLAN ALLEGRE

Le CESR prend acte de la volonté renouvelée de la Région de poursuivre la réduction de la dette. Cette stratégie amorcée depuis plusieurs années devrait permettre à la collectivité de disposer à moyen terme d'une aisance financière qui pourrait s'avérer très utile notamment à mi-parcours du CPER.

DEPENSES

POLITIQUES REGIONALES

I. POLITIQUE N° 1 « CULTURE ET TOURISME » (*commissions n° 2 et n° 4*)

➔ Culture (*commission n° 4*)

Concernant cette politique, on note une augmentation de 11 % des crédits ; les sommes inscrites en faveur du tourisme sont identiques alors que celles à destination de la culture sont en nette progression (+ 22 % pour le volet patrimoine + 18,9 % pour la création culturelle vivante).

Au sein du secteur patrimoine, c'est essentiellement le patrimoine muséographique qui bénéficie de l'augmentation des crédits (+ 200 %). Cette progression est liée à l'avènement de chantiers d'envergure (réouverture du musée de Paray-le-Monial, projets à Vézelay, Mâcon, Autun).

A noter : la forte augmentation des crédits inscrits pour le patrimoine historique (+ 77 %) et le patrimoine ethnographique et industriel (+ 66 %), et celle plus relative concernant le patrimoine rural non protégé (+ 11 %). Un nombre très important de demandes est adressé chaque année au Conseil régional pour la restauration des édifices non protégés.

Ont diminué sensiblement les aides au patrimoine archéologique -baisse liée à la diminution des grands sites- (- 45 000 euros soit - 20 %) et le soutien à Bourgogne romane (- 15 000 euros). Les sommes inscrites à destination du Prix régional du patrimoine sont identiques.

Au sein du secteur création culturelle vivante, tous les sous-chapitres sont en progression à l'exception de la rubrique « cinéma » qui est stable. + 17 % pour le livre et la lecture publique : la politique régionale a contribué à la mise en place d'un centre régional du livre ; elle a permis de soutenir les salons et d'accueillir des artistes en résidence.

+ 23 % pour la création et la formation musicale : la Région est très présente et variée dans ce secteur (participation à la formation, à l'achat d'instruments de musique, à la restauration d'orgues...). La commission suggère que la Région conçoive un circuit des orgues et réédite, sur le modèle de ce qui avait été fait sur les kiosques à musiques, une brochure spécifique.

Le soutien apporté au pôle Art Vocal de Bourgogne constitue un effort important de la Région et commence à porter ses fruits. Cet ensemble de professionnels remporte en Bourgogne et dans la métropole un succès notable.

Dans le domaine des musiques actuelles, la Région étudie la possibilité, comme il cela se fait en Région Poitou Charente, de mener des actions de prévention aux risques auditifs. Les membres de la commission encouragent la Région à s'engager dans cette voie.

+ 10 % pour la création théâtrale et chorégraphique : cette augmentation est liée à l'augmentation des troupes professionnelles en Bourgogne. + 8 % pour la création artistique contemporaine : la politique de la Région vise dans ce domaine à accompagner toute acquisition d'œuvre d'art contemporain d'un important travail pédagogique.

+ 33 % pour la création et la diffusion culturelle régionale : les aides régionales vont aussi bien aux manifestations d'ampleur nationale voire internationale (festival de musique baroque de Beaune) qu'aux événements de plus petite envergure. Ici aussi, les sollicitations affluent. + 100 % pour le parc

de matériel scénique. Cette augmentation correspond au coût du transfert de cette structure dans de nouveaux locaux.

➔ **Tourisme** (*commission n° 2*)

La Commission a pris acte du fait que le budget tourisme est en stabilité mais qu'il fallait prendre en compte le fait que beaucoup d'opérations relatives au développement touristique étaient intégrées au sein d'autres lignes budgétaires. Elle a également constaté que 2/3 du budget prévu à la ligne n° 1.3 étaient affectés au Comité régional du tourisme.

La Commission s'est félicitée de constater que la Région ambitionne de mettre en place une action « Portes de Bourgogne », suggérée par le CESR, et visant à assurer une mise en réseaux de l'accueil avec comme conséquence de permettre de retenir les touristes dans la région, quel que soit leur accès initial. Sur cette question, des réflexions sont engagées au niveau régional et devraient aboutir à une mise en œuvre d'actions concrètes dès 2003.

La Commission a souhaité attirer l'attention de la Région sur le fait que l'action « Restaurateurs de France » ne présentait pas pour le moment de résultats véritablement probants. Il convient donc de se pencher sur ce problème. La Commission a exprimé son intérêt à l'égard de la mise en place d'un logiciel d'accueil qui devrait permettre de mesurer avec une plus grande finesse l'état du tourisme en Bourgogne. Elle a tenu à souligner l'importance du tourisme industriel, qui reste trop peu développé dans la région, ainsi que le tourisme handicapé. Sur ce dernier point, la Commission a salué l'initiative mise en place dans la Nièvre et visant à réaliser un établissement touristique spécialisé dans l'accueil des personnes handicapées. Il s'agit d'un projet pilote dont le succès permettrait la démultiplication.

La Commission a enfin tenu à exprimer ses préoccupations à l'égard de certains points spécifiques.

Ainsi, elle s'est d'abord interrogée sur la réalité d'une politique développée concertée sur les courts séjours en Bourgogne. Elle a également constaté que les actions menées depuis quelques années semblaient surtout centrées sur l'aspect « nature ». Elle s'est interrogée sur les efforts qui pourraient être fournis en ce sens relativement à l'aspect « qualité ». Elle a également insisté sur le fait que l'on ne pouvait plus raisonner aujourd'hui en matière touristique uniquement sous l'angle de la « vente de tel ou tel établissement », mais qu'il fallait s'engager sur la voie de la mise à disposition de « package » permettant de laisser à la clientèle la liberté qu'elle revendique, tout en lui assurant un accompagnement effectif et efficace. Dans le prolongement de cette idée, elle a également tenu à insister sur le fait que l'offre touristique doit être pleinement opérationnelle dès le mois de mars. Sur ces différentes questions, la Commission envisage de conduire plusieurs autosaisines.

II. POLITIQUE N° 2 « CADRE DE VIE, SPORT, ENVIRONNEMENT » (*commissions n° 3 et n° 4*)

➔ **Santé** (*commission n° 4*)

Budget stable. Pas de changement dans la conduite de la politique régionale. Les crédits inscrits à ce chapitre contribuent au fonctionnement de l'hélicoptère du CHU de Dijon. Il est probable que la Région soit très prochainement saisie afin de participer au financement d'un second hélicoptère. Il est regrettable qu'aucune action de prévention à la santé ne soit menée par la Région. La commission soulève la nécessité d'encourager les établissements sanitaires et sociaux à mettre en œuvre des démarches qualité.

➔ **Sport** (*commission n° 4*)

Les crédits consacrés au volet « Sport, jeunesse, loisirs » augmentent légèrement (+ 3 %). L'aide aux ligues et à la promotion reste identique, le soutien aux équipements sportifs régionaux progresse légèrement (+7 %) comme les actions en faveur du sport de haut niveau (4,7 %). Dans ces deux domaines, on note une évolution de la politique conduite par la Région : l'aide aux clubs de haut niveau est réorientée vers la formation et le soutien aux équipements sportifs plus tourné vers le financement d'équipements intermédiaires avec toutefois un taux d'intervention plus faible. Le soutien

au sport en milieu rural est renforcé : de 76 224 euros, il passe à 91 400 euros (soit une progression de 20 %).

CREPS : Dans le cadre du CPER 1994-1998, l'Etat et la Région ont investi chacun 3 048 980 € : création d'un bâtiment d'hébergement, transformation de la restauration en self service et construction d'une salle spécifique escrime et tir à l'arc (encore non réalisée), et convenu de poursuivre ces investissements au titre du Contrat de Plan 2000-2006. Cependant, préalablement à toute décision, il avait été demandé au CREPS de procéder à l'élaboration d'un schéma directeur destiné à organiser un développement concerté et harmonieux du site.

Le Cabinet mandaté pour ces travaux a récemment rendu son document qui met notamment en avant les priorités suivantes : améliorer la desserte pour un meilleur accès et la lisibilité extérieure du CREPS, ouvrir le CREPS sur l'extérieur, renforcer le cœur du CREPS et valoriser et exploiter l'image du CREPS.

Dans l'attente de ce document et des conclusions qui seront opérées d'une part par la Région et par les autres partenaires extérieurs qui seront sollicités, seules des enveloppes globales avaient été mentionnées lors de l'élaboration du Contrat de Plan 2000-2006 : 1 417 775 € pour la Région et 914 694 € pour l'Etat.

« Profession Sport » : Depuis 1997, le Conseil régional développe une politique de soutien à l'emploi sportif en milieu rural en participant au financement du dispositif « Profession Sport ». Ce dispositif a été créé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1990 et l'Yonne, parmi 13 autres départements, avait été retenu pour expérimenter le concept d'une bourse éducateur à la disposition des clubs sportifs. Entre 1997 et 2001, la Région a soutenu les 4 associations départementales en leur attribuant une aide calculée de deux façons :

- une part fixe (identique pour chacune des structures) destinée aux frais de fonctionnement
- une part variable déterminée selon deux critères :
 - . nombre d'heures effectuées en milieu rural
 - . nombre de sites différents concernés

Il avait également été décidé que le montant total inhérent à cette part variable devait correspondre à la globalisation de rabais de 10 % consentis sur chacune des factures. Cependant, les missions effectuées par les associations « Profession Sport » sont en pleine évolution d'une part en raison d'un nombre croissant de dispositifs concurrentiels (plan sport emploi, emploi jeunes,...) et d'autre part d'une professionnalisation accrue des responsables qui ont élargi le panel de leurs prestations : conseils, gestion,...

Ce constat et l'hétérogénéité des territoires (la Côte d'Or est un département « moins rural » que la Nièvre) et des structures (coûts fixes différents, financements diversifiés,...), ont conduit la commission à proposer une modification des conditions de financement qui devront être définies et validées en partenariat avec les quatre associations.

L'Association « Ambition Sports Bourgogne » (A.S.B.) a été créée en 1989. Cette association (concept novateur à l'époque) mutualise des fonds privés et publics destinés à aider les meilleurs sportifs régionaux dans leur poursuite conjointe d'études (ou d'une profession) et d'une activité sportive de haut niveau. L'aide ainsi accordée à ces licenciés bourguignons n'est pas que financière mais consiste également à leur proposer des services variés tels des bilans de compétence (AFPA), des stages en entreprise, ou le règlement de problèmes pouvant être liés à leur scolarité (Rectorat, Université).

C'est cette globalité notamment qui, ajoutée à la synergie avec les autres aides attribuées par la Région au titre notamment de son action en faveur du sport de haut niveau, l'a incité à financer ASB depuis 1990 à hauteur environ de 30 489 € par an. Cependant, supposée fonctionner sur une relative parité entre fonds publics et fonds privés et une certaine homogénéité géographique entre la provenance des partenaires financiers et l'origine des sportifs aidés, l'association peine à diversifier

ses aides privées depuis plusieurs années, et ne doit principalement qu'aux fonds de l'Etat et de la Région sa survie.

➔ Cœurs de Villages, développement urbain et Cœurs de Quartiers (*commission n° 4*)

Le montant des crédits alloués à la rubrique « Cœurs de Villages, Développement urbain et Cœurs de Quartiers » connaît une nette progression : 28,6 %.

Le dispositif « Cœurs de Villages » poursuit sa montée en charge : + 4 725 840 € (soit une augmentation de 36 %). Cette progression est essentiellement due aux coûts des opérations de réhabilitation ou d'aménagement. Le nombre de communes souhaitant entrer dans le dispositif devrait se stabiliser et être égal à celui de l'année 2001. Le CESR a eu l'occasion d'évaluer en profondeur ce dispositif dans un récent avis (2001).

Concernant les opérations de renouvellement urbain, la Région intervient en direction des villes moyennes qui sont nombreuses en Bourgogne, telles que Migennes et Saint-Florentin. Le Conseil régional considère que de par leurs caractéristiques, elles sont éligibles à la politique de la ville.

La Région n'a pas modifié son taux d'intervention dans le cadre des opérations de démolition, suite à une demande express formulée par le Préfet. En effet, la Région ne s'est pas engagée dans cette voie du fait des efforts exceptionnels consentis par l'Etat et de la forte participation des Conseils généraux. Les opérations de démolition ne manquent pas de financeurs. La Région préfère de ce fait intervenir dans des secteurs où sa participation est plus « nécessaire ». La commission regrette que la participation de la Région aux opérations de démolition soit forfaitaire. Celle-ci est de 1 981,84 € par logement. Or, elle ne prend pas en compte les coûts sociaux liés à ces opérations. Toutefois, le Conseil régional participe financièrement à la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui propose un accompagnement social aux personnes qui doivent être relogées.

La commission fait part de ses craintes de voir les communes s'engageant dans des opérations de démolition ne pas reconstruire de nouveaux logements sociaux. En effet, l'obligation de reloger incombe aux offices HLM, et si les collectivités ne leur permettent pas de disposer d'un nouveau terrain, ceux-ci construisent sur d'autres communes. En outre, les logements démolis offraient bien souvent des niveaux de loyers très faibles sans aucun rapport avec le prix de sortie d'un logement neuf. Enfin, la commission s'interroge sur ce que recouvre réellement le concept de mixité sociale auquel la commission préfère substituer le vocable de mixité de l'habitat. Les conseillers estiment qu'il s'agit là d'un thème pouvant donner lieu à un travail futur du CESR, tout comme la problématique des logements très sociaux.

➔ Environnement (*commission n° 3*)

Le CESR regrette que le budget de l'environnement ait diminué, passant de 2 545 898 € en 2001 à 2 423 500 € en 2002. Il souhaite être saisi sur les orientations nouvelles qui pourraient être proposées par l'Exécutif à la suite des assises de l'environnement. « Maîtrise et valorisation des déchets » : le CESR s'interroge sur la réalité de la maîtrise et de la valorisation des déchets ainsi que sur les bénéficiaires de ces opérations. Il se propose, à l'approche de l'échéance de juillet 2002 fixée par la directive communautaire et la loi du 13 juillet 1992 pour le stockage et le traitement des déchets, d'étudier ce sujet de façon approfondie dans le cadre d'une prochaine autosaisine.

III. Politique n° 3 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » (*commission n° 1*)

La Commission constate que le budget primitif pour 2002 est en légère augmentation par rapport à 2001. Il connaît ainsi une hausse de 200 000 euros.

« Animation : les membres de la Commission ont pris acte des explications fournies sur les objectifs poursuivis : mise en place de journées de coordination et de rencontre pour les différents animateurs des pays. L'enveloppe pour 2002 s'élèverait à 45 700 euros. La commission s'est toutefois interrogée

sur la lisibilité du financement, dès lors que ces animateurs bénéficient en parallèle de différents soutiens.

Enfin, et d'une façon générale, les membres de la Commission ont souhaité insister sur le fait que la lecture du document budgétaire reste particulièrement difficile en ce qui concerne les objectifs. Sur ce point, il conviendrait donc d'envisager les possibilités de développer un peu plus les différentes lignes budgétaires. A titre d'exemple le CESR souhaiterait connaître la part des financements européens dans les actions de développement afin de mieux évaluer les conséquences de l'arrêt progressif de ces financements dans certains territoires bourguignons (phasing out). la commission souhaite que le rôle du PNR du Morvan soit clairement défini par rapport aux pays ; le Parc pourrait trouver dans la coordination des actions sur son territoire une nouvelle légitimité.

IV. Politique n° 4 « AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL » (*commission n° 1*)

La Commission a pris acte de la légère diminution de 107 539 euros. Elle n'a pas formulé d'observations particulières, mais se félicite de constater que l'agriculture reste bien une priorité pour la Région.

La Commission a néanmoins souhaité rappeler à cette occasion que le CESR a produit au cours des derniers mois un avis sur les industries de deuxième transformation du bois dans lequel il a insisté sur l'attente des professionnels. Ces derniers souhaitent voir les aides en faveur de la deuxième transformation être réintégrées au sein de l'ensemble des actions mises en place en faveur de la filière bois. Les difficultés d'intégration de la filière pourraient, par ce biais, être partiellement enrayerées. Une prise en charge globale des préoccupations des différents acteurs de la forêt et du bois en Bourgogne permettrait ainsi certainement de favoriser les rapprochements et, partant, le développement de l'ensemble de ce secteur clé de l'économie bourguignonne.

elle espère que l'investissement important consenti par la Région pour financer sa participation comme hôte d'honneur au prochain salon de l'agriculture sera compensé par les retombées médiatiques, économiques et touristiques de cet événement dont il faudra assurer un suivi efficace

V. Politique n° 5 « RECHERCHE - TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES - INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » (*commission n° 5*)

➔ Recherche - Transferts de technologie - innovation

Ce poste budgétaire reprend les grandes orientations du Contrat de plan Etat-Région. Six axes de recherche sont principalement retenus allant de la qualité de la chaîne alimentaire aux sciences de l'homme. La Région intervient soit en finançant des contrats d'études de recherche, soit en finançant des équipements. Le budget de la recherche atteindra en 2002 près de 6,7 millions d'euros.

Le CESR s'interroge sur l'importance des moyens mis en place et les résultats in fine. La Bourgogne s'interdirait-elle d'exister dans le domaine de la recherche ? En effet, des centres de recherche tels que l'Institut de la Vigne et du Vin « Jules Guyot » ou le Centre européen des sciences du goût n'ont pas le rayonnement et le développement attendus. Certes, si les équipements sont à la pointe de la technologie, il convient de préciser que les recrutements sur les postes de chercheurs s'effectuent au niveau national. Il semble nécessaire d'opérer une coordination entre les différents acteurs pour que la Bourgogne dispose d'équipes de recherches et rayonne ainsi à l'extérieur de ses frontières.

Le Conseil régional dans cette optique doit pouvoir attirer les chercheurs en rendant les postes attractifs. Il doit renforcer le financement des allocations de recherche afin de soutenir le développement de ce secteur d'activité. Enfin, le CESR encourage la Région à promouvoir toute manifestation permettant de mieux faire connaître les capacités de la recherche proposées en Bourgogne. La Région doit soutenir toutes les initiatives qui pourront attirer des jeunes vers les formations scientifiques actuellement délaissées : des opérations comme « Science en fête » valorisant la culture scientifique et technique doivent être poursuivies et multipliées.

➔ Enseignement supérieur

Deux types d'opérations peuvent être différenciés au titre de ce programme :

- les opérations émanant du CPER,
- les engagements propres du Conseil régional.

La décentralisation de l'enseignement supérieur ne s'est pas produite mais le CPER a compensé cette situation en permettant à la Région de prendre une place très importante dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il peut apparaître ainsi des confusions entre les financements étatiques et régionaux.

Le Conseil régional intervient au côté de l'Etat, notamment pour supporter deux projets d'envergure : la construction de l'IRCAMAT (Institut de recherche sur la caractérisation de matériaux), le financement d'un bâtiment pour regrouper les activités de l'ENESAD sur le seul site de Dijon.

Ces différentes opérations consistent à assurer un partenariat efficace entre l'Université de Bourgogne et le monde économique, rapprochement apparaissant, pour le CESR, pertinent à développer et à renforcer.

Le Conseil régional prend aussi de son propre chef des initiatives au niveau de l'enseignement supérieur. Doit donc être souligné l'effort soutenu de la Région dans de gros chantiers comme l'extension et la restructuration de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort à Champignelles.

La politique d'ouverture à l'international vis-à-vis de l'enseignement supérieur avec le financement de bourses de mobilité pour les étudiants doit être renforcée. Doit être également remarquée la création prochaine d'une conférence des grandes écoles de Bourgogne qui doit regrouper l'ensemble des écoles à vocation régionale assurant une formation post baccalauréat. C'est en s'appuyant sur l'implantation de telles structures que la Bourgogne pourra se promouvoir. Dans cette perspective, la coopération entre les universités doit aussi être développée. Si la Bourgogne est reconnue comme un carrefour européen, elle doit mettre en place des politiques incitatives en matière de mobilité pour jouer pleinement son rôle.

Le CESR souhaite que la Région fasse une évaluation des sites d'enseignement supérieur délocalisés sur son territoire. La désaffection des étudiants sur ces sites est très dommageable et il serait bon d'en connaître les causes en dehors du seul critère démographique. Le CESR pourrait être saisi sur ce point. Pour conclure, le CESR souhaite également connaître l'état d'avancement du projet de Bibliothèque électronique.

VI. Politique n°6 « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » (commission n° 2)

La Commission a pris acte du fait que le budget « développement économique » est en légère baisse (deux lignes ont ainsi été légèrement réduites). Près de la moitié de ce budget est constitué par des concours remboursables, soit sous forme de prêts régionaux de développement aux entreprises, soit sous forme de prêts à la création, soit sous forme d'avances remboursables à l'artisanat, soit sous forme de prêts d'honneur aux TPE. L'idée générale qui guide la politique de la Région vise à évoluer à terme vers une approche globale des aides aux entreprises et une meilleure structuration des demandes.

La Commission se félicite de voir (fonds régional d'investissement), qu'au titre des interventions visant à faciliter les implantations et les développements d'entreprises en encourageant la construction de bâtiments industriels, l'activité BTP était prise en compte dans les conditions de recevabilité de l'aide, et spécialement le second œuvre. Elle a cependant regretté de voir ce dernier point n'être indiqué qu'entre parenthèses. Dans le même ordre d'idées, elle a regretté que le second œuvre ne figure pas en revanche dans les secteurs concernés par les PRDE.

La Commission prend acte du fait que la Région ne serait pas hostile à une réintégration du second œuvre dans les secteurs concernés par les PRDE et, qu'en tout état de cause, il n'existait pas pour elle de bon ou de mauvais secteurs, et que l'exclusion soulignée ne devait aucunement être interprétée en ce sens.

La Commission s'est également interrogée sur le mode de gestion d'ARDAN. Elle a pris acte de la réponse qui lui a été apportée et selon laquelle il n'y avait aucune ambiguïté sur ce point : ARDAN est bel et bien considéré par la Région d'abord comme un outil de développement économique puis comme un outil de formation professionnelle. A ce titre, le pôle développement économique de la Région intègre pleinement ce dispositif parmi ses priorités d'actions.

La Commission a exprimé sa surprise et ses regrets relativement à la place des NTIC dans le budget régional. Si on peut admettre qu'elles soient prises en compte au titre de la politique n° 7-3 « NTIC », il semble curieux de voir qu'elles n'apparaissent pas au titre du développement économique. La Commission s'est particulièrement émue de constater d'ailleurs que le budget les concernant est plus faible que celui affecté aux véloroutes. Elle s'est interrogé sur la réalité de l'ambition régionale en matière de développement des nouvelles technologies. Elle a pris acte des explications qui lui ont été fournies, notamment, d'une part, sur le fait que si les NTIC figurent bien dans la ligne n° 7-3, elles sont également intégrées dans les différents programmes budgétaires (par exemple les contrats d'agglomérations), et d'autre part, que la Région doit en cette matière jouer d'abord et avant tout un rôle fédérateur, les autres acteurs régionaux et départementaux devant pour leur part assumer pleinement leur rôle d'impulsion et d'animation.

La Commission s'est interrogée sur la volonté de simplification des règles administratives et des procédures concernant la mise en œuvre des fonds européens. Elle a particulièrement tenu à souligner combien certains chefs d'entreprise renonçaient parfois à faire appel au dispositif d'aides tant la complexité pouvait souvent être décourageante.

Elle a pris acte des explications qui lui ont été données, notamment sur le fait que la Région développe un partenariat intéressant avec l'Etat qui permet de réduire les lourdeurs administratives. En tout état de cause, la Région ne saurait être amenée à rédiger les dossiers d'aides sans risquer d'être juge et partie. Il lui revient en effet d'instruire les dossiers. De même l'ambition régionale n'est pas d'aboutir nécessairement à la mise en place d'un interlocuteur unique, mais surtout de ne pas créer de doublon au niveau des animateurs économiques. A cet égard, il revient d'insister sur l'importance et la vertu des réseaux de développement, et du rôle essentiel joué en ce domaine par les chambres consulaires.

La Commission a enfin tenu à souligner qu'il fallait rester particulièrement vigilant face au problème de la multiplicité des agences de développement locales qui tend à brouiller considérablement les pistes.

VII. Politique n° 7 « TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS - NTIC » (*commission n° 3*)

➔ Routes nationales : le CESR exprime la crainte que le report important annoncé des crédits d'Etat n'entraîne un retrait parallèle de crédits de la Région, comme cela a déjà été le cas dans les années passées.

➔ Transports collectifs : le devenir du raccordement de la gare PLM et de la gare TGV de Montchanin semble mis en cause. Il n'est en effet plus fait mention de ce projet alors que des crédits avaient pourtant été votés pour en réaliser l'étude. De même, des interrogations s'élèvent concernant la réalisation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour la branche Est du TGV Rhin-Rhône.

➔ Véloroutes : le CESR apprécie le développement annoncé des véloroutes et voies vertes et suggère que des articulations soient aménagées entre véloroutes et TER.

➔ Transports combinés : le CESR se pose la question de l'opportunité du passage de 2000 tonnes à 4000 tonnes de l'accès du technoport de Pagny - Val de Saône.

B. COMPETENCES TRANSFEREES

VIII. Politique n° 8 « APPRENTISSAGE - FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE CONTINUES » (*commission n° 5*)

Il est très important de signaler que le projet de budget 2002, en particulier le chapitre de l'apprentissage et de la formation professionnelle s'apprécie en autorisations de programmes. L'année dernière, il avait été présenté en crédits de paiement. **L'écart significatif entre les budgets 2001 et 2002 résulte donc d'un seul jeu d'écritures, d'une différence de comptabilisation.**

➔ Apprentissage

Malgré un budget de rigueur et une légère diminution des effectifs des apprentis, ce poste budgétaire n'a pas été revu à la baisse (46 millions d'euros).

Il est important d'aider les apprentis durant leur formation. A ce titre, le CESR encourage les aides régionales allouées aux apprentis pour les frais de transport, d'hébergement et de restauration, notamment pour les jeunes apprentis vivant en zones rurales, donc souvent éloignés de leur centre de formation.

Au niveau des maîtres d'apprentissage, le CESR soumet l'opportunité de créer une sous-rubrique au niveau de la ligne « tutorat » relative aux Centres d'aide à la décision, dont la finalité serait la sensibilisation des maîtres d'apprentissage.

Les politiques régionales en matière d'apprentissage doivent véritablement prendre en compte les besoins des bassins d'emplois en matière de formation ; ceci devrait éviter que certaines sections de CFA se trouvent dépourvues et d'autres surchargées. Les centres d'aides à la décision peuvent constituer des structures adéquates, disposant de plus de souplesse pour permettre une adéquation entre l'offre et la demande de formation. La répartition des sections régionales devrait être revue, permettant de mieux répartir les formations sur le territoire régional. L'analyse par territoire est primordiale : le CESR demande dans ce cadre l'élaboration et la mise à jour d'une carte régionale en matière de formation.

Par ailleurs, il est très important que les filières de formations ne rentrent pas en concurrence. Doivent être privilégiées toutes formes de partenariats entre les lycées professionnels et les CFA. Une réflexion est à mener sur des coordinations possibles entre ces deux unités de formation.

➔ Formation professionnelle

Ce programme régional ne souffre pas de baisse de crédits. En matière de formation professionnelle, les politiques régionales s'orientent vers plus de territorialisation, avec le développement des référents territoriaux, chargés du recensement des besoins tant au niveau des demandeurs d'emplois que des entreprises. Le CESR sera très attentif aux aides individualisées à la formation. L'effort du Conseil régional doit être soutenu et doit être complémentaire à l'aide versée par l'ASSEDIC sur ce type d'actions de formation. Les crédits de cet organisme et ceux de la Région doivent faciliter le développement de la formation individualisée. Enfin, le CESR souhaite attirer l'attention de la Région sur la nécessité de réaliser en commun avec la DRTEFP certains stages. La segmentation trop grande des publics conduit parfois à l'annulation de ces derniers.

Le CESR souhaite que le Conseil régional le saisisse d'un avis relatif à l'évaluation des besoins professionnels, sur l'adéquation du couple emploi/formation en Bourgogne. Pour conclure, le CESR souhaite que la Région réactualise la réflexion sur la réforme de la validation des acquis professionnels dont les décrets d'application seront publiés au cours des semaines prochaines, étude à mener aussi en direction des branches professionnelles.

IX. Politique n°9 « LYCEES ET FORMATION INITIALE » (*commission n° 5*)

Le CESR constate avec un grand intérêt la reconduite du budget de l'année dernière. En fonctionnement, le budget avoisine les 24 millions d'euros. Le CESR souligne le choix de la Région de sensibiliser les chefs d'établissements à l'entretien des bâtiments et des locaux. Il s'agit là d'une volonté de responsabilisation par rapport à la maintenance : cette initiative est à encourager pour éviter que le patrimoine ne se dégrade.

Si la Région n'est pas favorable à la gratuité des livres scolaires, le CESR demande néanmoins qu'une réflexion s'engage à nouveau sur la prise en charge des livres jusqu'à la fin de l'âge de la scolarité obligatoire. Au niveau de la section investissement (près de 56 millions d'euros), le budget n'a pas subi de diminution de crédits. En effet, au delà de la lecture du BP 2002, le Conseil régional avait adopté lors de son budget supplémentaire en juin 2001 une anticipation de crédits, en votant des autorisations de programmes permettant de lancer les travaux (concours, publicité, dossiers de consultations des entreprises).

Au niveau des priorités retenues, la Région a choisi de financer davantage des équipements dans les lycées, de réduire les travaux. Ses choix sont pertinents au regard de l'évolution démographique : achèvement de la rénovation des internats, aménagement de salles de classes pour permettre l'organisation des travaux personnels encadrés, aménagement des CDI.

La commission n° 5 du CESR, hormis la voix de la CGT, émet un avis favorable sur le budget primitif 2002 du pôle formation du Conseil régional. Elle souhaite cependant que la poursuite de l'effort qualitatif soit accentuée.

* * * *

Politique n° 0.5 « AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES » (*commission n° 4*)

Le budget de cette politique est en progression (+ 33%) mais reste toutefois modeste. Cette augmentation est liée à une volonté politique de promouvoir ce secteur d'intervention de la Région. A noter que 38 000 euros iront à l'organisation du Salon de l'agriculture, dont la Bourgogne est l'hôte d'honneur en 2002.

➔ La coopération décentralisée : Les crédits inscrits au titre de la coopération décentralisée permettent essentiellement le fonctionnement des Maisons de Bourgogne de Mayence et de Prague.

Les partenaires privilégiés de la Région restent l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque. Une action en direction de l'Afrique du Sud a toutefois pu être soutenue par le Conseil régional en 2001 et sera d'ailleurs renouvelée en 2002. Cependant les associations sollicitent moins souvent la Région sur des actions de coopération nord-sud et, d'autre part, « l'intérêt local pour la population bourguignonne » est difficile à dégager d'un point de vue juridique pour ce type de coopération. (« toute subvention à une personne privée est interdite, sauf intérêt public local direct »).

➔ L'action européenne : Les sommes allouées à l'action européenne sont destinées quant à elles aux :

- action de promotion : publication Echos d'Europe, manifestations de sensibilisation,
- et contreparties financières de programmes communautaires pour les différents porteurs de projet (pour l'essentiel des associations ou établissements d'enseignement), s'inscrivant dans des programmes communautaires de type Léonardo de Vinci, Jeunesse, Culture 2000...

La commission souhaite avoir connaissance des éléments d'informations mis à la disposition des Bourguignons sur la possibilité d'obtenir ces aides financières et veut savoir si un suivi des porteurs de projets est organisé par les services de la Région une fois la subvention accordée.

Projet d'Info Point Europe : de nombreuses Régions se sont d'ores et déjà dotées de cette structure. La Région accuse donc un certain retard dans ce domaine. L'Info Point Europe aura pour mission d'assurer la fonction de bureau d'information du grand public, de fournir de la documentation mais aussi de mener des actions de sensibilisation et d'animation autour des thématiques européennes dans les lycées, les écoles...C'est le Conseil général de la Côte d'Or qui, en votant une déclaration d'intention, a pris l'initiative de la mise en place de cette structure. La Région a, en quelque sorte, « rebondi » sur cette idée et projette d'assurer la « maîtrise d'ouvrage » du dispositif. Le bureau d'information sera d'ailleurs une émanation du service « Relations internationales et Affaires européennes ». La Ville de Dijon et le Conseil général de la Côte d'Or seront partenaires de ce projet.

La commission souhaite savoir si ce point d'information sera en lien avec l'Euro Info Centre géré par la CRCI. Il faut en effet éviter de multiplier les centres d'informations... Quand bien même la CRCI n'a pas vocation à informer en priorité les citoyens mais les entreprises.

En conclusion, la commission déplore le manque d'affichage d'une stratégie européenne et internationale et souligne une volonté politique trop peu affirmée compte tenu des enjeux de l'Union européenne. La commission souligne l'intérêt de la mise en place rapide d'un suivi de l'Info Point Europe afin de s'assurer d'une part, de la coordination des différents acteurs et, d'autre part, d'assurer l'irrigation de l'ensemble du territoire bourguignon.

Enfin, elle souhaite que la Région aide davantage à la mobilité des jeunes bourguignons dans le cadre des dispositifs existants (ERASMUS) tout en constatant que certains programmes européens se révèlent peu opérationnels et lourds à gérer.

* * * *

Concernant les **moyens dévolus au CESR**, le budget régional prévoit une enveloppe de 920 000 euros. Le projet de loi sur la démocratie de proximité a prévu de donner de nouveaux moyens de travail au CESR y compris la formation des conseillers sur le modèle des élus locaux. La commission invite la Région à prévoir, le moment venu, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

* * * * *

En conclusion de cet examen du projet de budget primitif pour 2002,

- Le CESR constate que le projet de budget qui lui est présenté ne prend pas en compte les conséquences du transfert de compétence en matière de transport ferroviaire, le chiffrage précis de la dotation prévue n'ayant pu encore être communiquée à la région.
- Le CESR demande que la région prenne en compte dans sa prospective budgétaire les évolutions probables du coût du transfert de compétence en matière ferroviaire, en fonction des évolutions prévisibles de cette compétence.
- Le CESR fait part de son inquiétude par rapport à la réduction de la marge de manœuvre de la Région dont les recettes propres se réduisent de plus en plus alors que les charges vont croissant.
- Le CESR souhaite que les suggestions émises par ses commissions puissent être reprises sous forme d'amendements au budget ou puissent trouver assez rapidement un écho dans le développement futur des politiques régionales.

<p>AVIS ADOPTE PAR 57 VOIX POUR, 8 CONTRE (CGT) ET 1 ABSTENTION</p>
--

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Renaud ABORD de CHATILLON
au titre de l'Union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en
Bourgogne**

« Je tiens à souligner que 2002 sera l'an 1 de l'écocertification des bois bourguignons. La Bourgogne est en tête des régions françaises pour cette certification « développement durable ». Avec l'Association bourguignonne de Certification forestière, l'écocertification sera ouverte à tous les sylviculteurs forestiers bourguignons ; or, ils sont 165 000, dont 16 000 exploitent plus de 4 ha.

Cette écocertification -création d'une « écomarque »- contient des avancées très importantes en matière d'environnement, en matière sociale, et en matière de politique de qualité de la forêt bourguignonne, gage de son développement économique.

Réussir cette écocertification -c'est à dire enregistrer l'adhésion d'un maximum de sylviculteurs à l'ABCF, et faire adhérer l'aval de la filière au processus- est un formidable défi, aux conséquences au combien bénéfiques pour l'emploi en Bourgogne.

(Rappelons en effet que la Bourgogne est la première région française pour le chêne, et la Saône-et-Loire le premier département français pour le douglas).

En 2001, le Conseil régional a aidé l'Association bourguignonne de certification forestière. En 2002, il est possible, voire probable, qu'un soutien soit à nouveau demandé afin que, dans le cadre de la politique d'environnement en Bourgogne, la diffusion de l'écocertification aille le plus vite possible dans notre région ».

**Intervention de Kheira BOUZIANE
au titre des associations de locataires**

« Je souhaite faire une remarque sur le programme 232 : Développement urbain et cœurs de quartiers. Dans le document à l'italienne nous pouvons relever des intentions très intéressantes concernant les logements très sociaux et le logement des jeunes.

Toutefois, l'on note l'absence de propositions et d'engagements concrets chiffrés, qui afficheraient de façon claire la volonté politique du Conseil régional en la matière.

Sachant qu'en ce qui concerne les jeunes, le logement est souvent un élément déterminant dans les dispositifs de l'insertion de manière générale et de la formation professionnelle en particulier ».

**Intervention de Jean-Marc ZAMBOTTO
au titre de la CFDT**

« Acteur de la coopération décentralisée depuis 1985 en Afrique avec une population subsaharienne particulièrement démunie dans le cadre d'actions de solidarité et d'aide au développement, la CFDT dénonce l'absence d'implication de la Région Bourgogne avec les pays du Sud marqués par l'appauvrissement de leur tissu social et économique aggravé par la mondialisation des échanges qui profitent essentiellement aux économies des pays dits riches.

Si les associations sollicitent moins souvent la Région, c'est qu'elles se heurtent le plus souvent à des réponses polies qui dans les faits se traduisent par le refus de toutes subventions avec projets mis en œuvre par le secteur associatif en matière de coopération décentralisée avec les pays les moins développés ».

**Intervention de Nelly HOLLINGER
au titre des associations caritatives**

« J'interviens sur le sujet de la coopération décentralisée. J'ai été surprise de lire le dernier paragraphe (p. 12) où sont reconnus comme partenaires privilégiés l'Allemagne, la Pologne, la République Tchèque.

Je suis tout à fait d'accord avec cette coopération mais ce que je ne comprends pas c'est l'absence de Coopération Nord-Sud (sauf avec l'Afrique du Sud) au motif -juridique semble-t-il- que « l'intérêt local pour la population bourguignonne » est difficile à dégager pour ce type de coopération Nord-Sud.

Y a-t-il dans ce jugement une sorte de ségrégation entre les pays européens ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres motifs, culturels, sociaux, humanitaires ?

Doit-on dans ces échanges attendre, voire rechercher obligatoirement et rapidement des retours à l'aide apportée, à la coopération réalisée ?

Je demande qu'une réflexion soit menée sur le sujet et particulièrement sur les raisons et les modalités d'une coopération décentralisée non restrictive ? »

**Intervention de Daniel LORIN
au titre de la Fédération des Travaux publics**

« Je constate la stabilité entre le budget 2001 et le budget prévisionnel 2002. Toutefois, la ligne 7.12 « Grands projets routiers régionaux » de 1 524 490 € est supprimée pour 2002.

La diminution des crédits affectés au contrat de plan en ce qui concerne les routes a lui aussi diminué de 1 200 000 €. La région n'est pas maître de la situation mais je demande qu'elle reste vigilante.

Je regrette que ces restrictions dans l'investissement servent à favoriser le fonctionnement des TER.

Je rappelle que les infrastructures sont durables et destinées à améliorer les échanges commerciaux et à assurer le confort et la sécurité des concitoyens. »